

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2792

4 décembre 2007

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.	134016	Holborn S.A.	134015
Agefi Luxembourg S.A.	133971	HSO Motors Europe S.à r.l.	134015
Agraservice G.m.b.H.	133989	HVB Rolling Bonus Fonds DJ EURO	
AKH Luxco II S.à r.l.	133994	STOXX®	133979
Alias Mustang International	133973	Katoen Natie Group S.A.	133972
Almanach de Bruxelles	133973	KBC Bonds	133976
Alpina Real Estate Fund SCA	133986	K. De Moortel & Cie	133981
Ariana Holding	134013	LuxCo 66 S.à r.l.	133982
Avimmo S.A.	133978	Maelys S.A.	134016
Batisica S.à.r.l.	134016	Mag Holding S.A.	133978
Boduhura Resort S.A.	133977	Mood Media Group S.A.	133990
Bottling Holdings Investment (Luxem- bourg)	133980	Moselle Properties S.à r.l.	134013
B & S - Art and Design S.à r.l.	134012	Orco Holding	133971
Cantonia Financière S.A.	133977	Pencil S.A.	133980
CCE Holdings (Luxembourg) Comman- dite	133980	ProLogis UK CCLXII S.à r.l.	134007
Clariden Leu (Lux) I	133974	ProLogis UK CCLXI S.à r.l.	134002
Clariden Leu (Lux) Technical Strategies Fund	133974	Prosol Holding S.A.	133970
Clost S.A.	133973	Prosol Holding S.A.	133970
DMD Trading S.A.	133990	Prosol Holding S.A.	133970
Dunedin Holdings Sàrl	134014	Rawi S.A.	133979
Dunedin Investments S.à r.l.	134015	Rhone Properties S.à r.l.	134014
Eternit Investment S.A.	133996	Salton S.à.r.l.	133999
Eternit Investment S.à r.l.	133996	Services Généraux de Gestion S.A.	134016
Flotech S.A.	133972	Stefra Holding S.A.	133978
Fraver Holding	133979	Tuscani S.A.	133972
HMFunds Sicav II	133975	UBS (Lux) Exposure Sicav	133975
HMTF CPD Canada Luxco S. à r. l.	134013	UBS (Lux) Structured Sicav	133975
		UBS (Lux) Structured Sicav 2	133976

Prosol Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du *21 décembre 2007* à 10.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est fixé comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission du Conseil d'Administration avec décharge;
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

Les propriétaires des actions au porteur sont priés de se munir de leur(s) titre(s), ou le cas échéant, d'une procuration en bonne et due forme.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007135176/667/18.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du *21 décembre 2007* à 14.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est fixé comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport final du liquidateur;
2. Lecture des états financiers de liquidation au 21 décembre 2007;
3. Approbation du rapport final du liquidateur et des états financiers de liquidation au 21 décembre 2007 qui font partie intégrante du rapport final du liquidateur;
4. Décharge provisoire au liquidateur;
5. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
6. Fixation de la date de clôture de liquidation;
7. Divers.

Les propriétaires des actions au porteur sont priés de se munir de leur(s) titre(s), ou le cas échéant, d'une procuration en bonne et due forme.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007135177/667/22.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du *21 décembre 2007* à 16.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est fixé comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation;

2. Approbation des comptes de liquidation;
3. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
4. Répartition des actifs;
5. Conservation des livres et documents de la société;
6. Clôture finale de liquidation.

Les propriétaires des actions au porteur sont priés de se munir de leur(s) titre(s), ou le cas échéant, d'une procuration en bonne et due forme.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007135178/667/20.

Orco Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 46.918.

Vous êtes invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

par-devant notaire qui se tiendra le 20 décembre 2007 à 10.00 heures auprès de l'étude de Maître Camilles Mines, notaire à Capellen aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit :
«Le siège social est établi à Capellen»;
2. Transfert du siège social;
3. Divers.

Les délibérations ne seront prises que si la moitié au moins du capital social est représentée.

A défaut de quorum suffisant, une seconde assemblée sera convoquée;

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 décembre 2007 à 17.00 heures au 38 rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire;
2. présentation et approbation des comptes annuels au 31.12.2006;
3. affectation du résultat;
4. décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31.12.2006;
5. divers.

Les délibérations seront prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007136759/1273/29.

Agefi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.850.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 décembre 2007 à 14.30 heures en l'Etude de Maître Joëlle Baden, Notaire, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société de AGEFI LUXEMBOURG S.A. en AGEFI LUXEMBOURG - LE JOURNAL FINANCIER DE LUXEMBOURG et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007137417/506/14.

Tuscani S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 3 janvier 2007 à 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 29 novembre 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007137412/1267/15.

Flotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 42.813.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 31 décembre 2007 à 10.00 heures au siège de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007137414/534/18.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at registered office, Luxembourg, on December 24, 2007 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007137415/534/16.

Clost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 25.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 décembre 2007 au siège social à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 2007 et affectation des résultats,
3. Décharge à donner aux Administrations et au Commissaire aux Comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007137419/1616/15.

Almanach de Bruxelles, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 120.115.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 décembre 2007 à 14.30 heures en l'Etude de Maître Joëlle Baden, Notaire, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société de ALMANACH DE BRUXELLES en AdB, ALMANACH DE BRUXELLES et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007137418/506/14.

Alias Mustang International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 95.884.

Le conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

qui se tiendra le jeudi 20 décembre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Renonciation spéciale au droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une augmentation de capital.
6. Autorisation de l'émission de Bons Autonomes de Souscription d'Actions et renonciation spéciale au droit préférentiel de souscription.

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée :

- n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour. Les résolutions relatives aux points 1 à 4, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés,

- a besoin d'un quorum d'actionnaires présents ou représentés de plus de 50% du nombre total d'actions pour délibérer valablement sur les points 5 et 6 de l'ordre du jour. Les résolutions relatives aux points 5 et 6, pour être valables, doivent réunir la majorité de deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront présenter leurs certificats d'actions ou un certificat de blocage bancaire.

Référence de publication: 2007137420/755/27.

Clariden Leu (Lux) Technical Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.867.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 20. Dezember 2007 um 16.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates,
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuweisung per 30. September 2007,
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr,
4. Satzungsgemäß Ernennungen,
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 18. Dezember 2007 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007137421/755/23.

Clariden Leu (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 20. Dezember 2007 um 15.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates,
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuweisung per 30. September 2007,
3. Billigung der Dividendenausschüttung
4. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
5. Satzungsgemäß Ernennungen
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 18. Dezember 2007 bei der KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007137423/755/23.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.286.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Donnerstag, 20. Dezember 2007 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. August 2007.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 14. Dezember 2007, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007137428/755/25.

HMFunds Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 108.747.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 20. Dezember 2007 um 14.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates,
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuweisung per 30. September 2007,
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr,
4. Sitzungsgemäß Ernennungen,
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 18. Dezember 2007 bei der KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007137424/755/22.

UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.032.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Donnerstag, 20. Dezember 2007 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. August 2007.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 14. Dezember 2007, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007137426/755/25.

UBS (Lux) Structured Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.240.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Donnerstag, 20. Dezember 2007 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. August 2007.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 14. Dezember 2007, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007137429/755/25.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société qui aura lieu le 12 décembre 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2007 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2007.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée doit déposer ses actions au plus tard le 10 décembre 2007 aux guichets des institutions suivantes :

Au Luxembourg:

- KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

En Belgique:

- KBC BANK NV, 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles
- CBC BANQUE S.A., 5, Grand'Place, B-1000 Bruxelles
- CENTEA NV, 180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007134398/755/27.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.707.

The shareholders are hereby convened to a second

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Friday, the 21st of December 2007 at 11.00 a.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on September 20, 2007, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007129997/29/17.

Cantonia Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.572.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 décembre 2007 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 27 septembre 2007, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007129998/29/18.

Stefra Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.124.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 13 décembre 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
8. Nomination de Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133713/29/25.

Avimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.153.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 décembre 2007 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du Liquidateur, Monsieur Pierre Schill

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007132760/755/16.

Mag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.472.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 24 décembre 2007 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 25 septembre 2007, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007130593/29/18.

Fraver Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 12.638.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 12 décembre 2007 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 30 juin 2007;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2007;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007131890/546/18.

Rawi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.316.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 décembre 2007 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133697/534/15.

HVB Rolling Bonus Fonds DJ EURO STOXX®, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds HVB ROLLING BONUS FONDS DJ EURO STOXX®, in Kraft getreten am 1. Oktober 2007, wurden einregistriert in Luxemburg, beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2007.
HVB STRUCTURED INVEST S.A.
S. Lieser / S. Mayers

Référence de publication: 2007125336/755/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09615. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Bottling Holdings Investment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.056.011.019,13.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.089.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 enregistrés à Luxembourg ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007136860/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06325. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

CCE Holdings (Luxembourg) Commandite, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 8.000.024.000,00.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 104.561.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE

Signature

Référence de publication: 2007136855/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06323. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Pencil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.003.

RECTIFICATIF

Dans le Mémorial C - N ° 2632 du 17 novembre 2007, à la page 126292, dans l'en-tête de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire, le nom et l'adresse de la société Pencil S.A. ont été erronément remplacés par ceux de la société Altrum Sicav. Dans le sommaire, le nom de la société Pencil S.A. a été erronément remplacé par Altrum Sicav.

Il y a donc lieu de lire:

Pencil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

R.C.S. Luxembourg B 65.003

Messieurs les actionnaires et les obligataires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, le 5 décembre 2007 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007137695/534/25.

K. De Moortel & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 133.193.

—
Extrait de l'acte constitutif

1. Les associés

- Monsieur Koen De Moortel, né à Sint-Truiden (Belgique) le 11 septembre 1979, demeurant à B-3800 Sint-Truiden (Belgique), Terbeek, 40.
- Monsieur Michel De Moortel, né à Anderlecht (Belgique) le 22 mai 1951, demeurant à B-3800 Sint-Truiden (Belgique), Terbeek, 40.

2. L'objet social

- L'objet de la Société est la perception des commissions d'assurances, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.
- La Société ne participera pas à la vie économique en général.
- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4701 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité:

- Monsieur Koen De Moortel

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.
- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.
- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.
- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) Parts de un euro (1,- EUR) chacune dont:

- neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) Parts de un euro (1,- EUR) détenues par Monsieur Koen De Moortel.
- une (1) part de un euro (1,- EUR) détenue par Monsieur Michel De Moortel.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 29 octobre 2007 pour une durée illimitée.

K. De Moortel, M. De Moortel.

Référence de publication: 2007133393/1656/55.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01671. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

LuxCo 66 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.213.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Mrs Sophie Theisen, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated October 15, 2007.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 66 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such-participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve

thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:
TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.
The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.
3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sophie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 octobre 2007, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 66 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007. LAC/2007/31528. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007133409/220/229.

(070155030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Alpina Real Estate Fund SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.697.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of October,
before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Julia Holm-Hadulla, juriste, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as proxyholder of ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., a société anonyme, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.703, acting as general partner (the «General Partner») of the Company,

by virtue of the authority granted to her by resolutions of the first extraordinary general meeting of shareholders of the Company dated 13 September 2007 (the «Shareholders' Meeting»),

the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

- 1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, on 13 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 2229 of

the 8th of October 2007 and its articles of incorporation (the «Articles») have been amended pursuant to a deed drawn up on 25 October 2007 by the notary Joseph Elvinger prenamed, not yet published in the Mémorial.

2.- The subscribed share capital of the Company is currently set at fifty-eight thousand nine hundred Euro (EUR 58,900.-), divided into four hundred forty (440) redeemable management shares (the «Management Shares») and two thousand five hundred and five (2,505) class A redeemable ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares») with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each. One thousand three hundred and ninety-five (1,395) of the Class A Ordinary Shares are subscribed for a total amount of twenty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 27,900.-) to the following subscribers (collectively referred to hereafter as the «Limited Shareholders»):

- seven hundred (700) Class A Ordinary Shares by N más Uno IBG S.A.; and
- six hundred ninety-five (695) Class A Ordinary Shares by CONREN LAND GmbH.

3.- Pursuant to the third resolution of the Shareholders' Meeting, the share capital of the Company will be automatically reduced by an amount of twenty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 27,900.-) and the corresponding 1,395 (one thousand three hundred ninety-five) Class A Ordinary Shares subscribed by the Limited Shareholders redeemed and cancelled as soon as the share capital increase in relation to the first issuance of New Ordinary Shares (the «First Closing») has occurred.

4.- By resolutions dated 25 October 2007, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company in relation to the First Closing and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended and articles 6.1, 6.4 and 6.5 of the Articles. The share capital of the Company is increased as of 25 October 2007 by an amount of twenty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 27,900.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to fifty-eight thousand nine hundred Euro (EUR 58,900.-) by issuing 1,110 (one thousand one hundred and ten) New Ordinary Shares with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each and a share premium of four thousand nine hundred and eighty Euro (EUR 4,980.-) each and issuing two hundred eighty-five (285) new Management Shares with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each. Such share capital increase has been acknowledged by the undersigned notary as of this date. Article 5.1 of the Articles now reads as follows:

« 5. Issued share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at fifty-eight thousand nine hundred Euro (EUR 58,900.-) divided into:

- (i) Two thousand five hundred and five (2,505) class A redeemable ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares») having a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution; and
- (ii) Four hundred forty (440) redeemable management shares (the «Management Shares») having a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the General Partner who, in its capacity as Unlimited Shareholder, is liable without any limits for any obligations of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The Class A Ordinary Shares, the Management Shares and all other Classes of shares which may be issued by the Company from time to time in accordance with these Articles shall be together referred to as the «Shares».)

5.- The General Partner acknowledges that since the share capital increase in relation to the First Closing has occurred, the share capital is automatically reduced by the amount of twenty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 27,900.-) and the corresponding 1,395 (one thousand three hundred ninety-five) Class A Ordinary Shares subscribed by the Limited Shareholders redeemed and cancelled pursuant to the third resolution of the Shareholder Meeting.

6.- The undersigned notary has drawn the attention of General Partner to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the Limited Shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Mémorial.

7.- As a consequence of the share capital increase in relation to the First Closing followed by the reduction of the share capital and the redemption and cancellation of the Class A Ordinary Shares subscribed by the Limited Shareholders, article 5.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

« 5. Issued share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into:

- (i) One thousand one hundred and ten (1,110) class A redeemable ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares») having a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution; and
- (ii) Four hundred forty (440) redeemable management shares (the «Management Shares») having a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the General Partner who, in its capacity as Unlimited Shareholder, is liable without any limits for any obligations of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The Class A Ordinary Shares, the Management Shares and all other Classes of shares which may be issued by the Company from time to time in accordance with these Articles shall be together referred to as the «Shares».)

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at two thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre,
par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Julia Holm-Hadulla, juriste, de résidence à Luxembourg,

agissant en sa capacité de mandataire de ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.703, agissant en tant que gérant commandité (le «Gérant Commandité») de ALPINA REAL ESTATE FUND SCA, une société en commandite par action, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.697 (la «Société»),

en vertu de son autorité accordée par les résolutions de la première assemblée générale des actionnaires de la Société du 13 septembre 2007 (l'«Assemblée des Actionnaires»),

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 13 septembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2229 du 8 octobre 2007 et ses statuts (les «Statuts») ont été modifiés selon un acte du 25 octobre 2007, du notaire Maître Joseph Elvinger, précité, non encore publié au Mémorial.

2.- Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante-huit mille neuf cents euros (58.900,- EUR) divisé en quatre cent quarante (440) actions de gérant commandité rachetables (les «Actions de Commandité») et deux mille cinq cent cinq (2.505) actions de catégorie A rachetables d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune. Mille trois cent quatre-vingt-quinze (1.395) Actions Ordinaires de catégorie A sont souscrites pour un montant total de vingt-sept mille neuf cents euros (27.900,- EUR) par les souscripteurs suivants (appelé par la suite les «Commanditaires»):

- sept cents (700) Actions Ordinaires de catégorie A par N más Uno IBG S.A., et
- six cent quatre-vingt-quinze (695) Actions Ordinaires de catégorie A par CONREN LAND GmbH.

3.- Conformément à la troisième résolution de l'Assemblée des Actionnaires, le capital social de la Société sera automatiquement réduit d'un montant de vingt-sept mille neuf cents euros (27.900,- EUR) et les mille trois cent quatre-vingt-quinze (1.395) Actions Ordinaires de catégorie A souscrites par les Commanditaires seront rachetées et annulées aussitôt que l'augmentation du capital social relative à la première émission de Nouvelles Actions Ordinaires (la «Première Réalisation») aura eu lieu.

4.- Par résolutions du 25 octobre 2007, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation du capital social de la Société relative à la Première Réalisation et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants conformément à l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée et aux articles 6.1, 6.4 et 6.5 des Statuts. Le capital social de la Société est augmenté à la date du 25 octobre 2007 d'un montant de vingt-sept mille neuf cents euros (27.900,- EUR) afin de d'élever son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinquante-huit mille neuf cents euros (58.900,- EUR) par l'émission de mille cent dix (1.110) Nouvelles Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune et avec une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingts euros (4.980,- EUR) chacune et par l'émission de deux cent quatre-vingt-cinq (285) Nouvelles Actions de Commandité ayant une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune. Cette augmentation du capital social a été constatée par le notaire instrumentant à cette même date. L'article 5.1 des Statuts a désormais la teneur suivante:

« 5. Capital social émis.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante huit mille neuf cents euros (58.900,- EUR) divisé en:

(i) deux mille cinq cent cinq (2.505) actions ordinaires de catégorie A rachetables (les «Actions Ordinaires de Catégorie A») ayant une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par les Commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport en capital; et

(ii) quatre cent quarante (440) actions de gérant commandité rachetables (les «Actions de Commandité») ayant une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par le

Gérant Commandité qui, en sa capacité d'associé tenu de manière illimitée, est responsable sans limite pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions de Commandité et toutes les autres Catégories d'actions qui pourront être émises par la Société à tout moment conformément avec les Statuts seront nommées les «Actions».

5.- Le Gérant a admis que puisque l'augmentation du capital social relative à la Première Réalisation est survenue, le capital social est automatiquement réduit du montant de vingt-sept mille neuf cents euros (27.900,- EUR) et que les mille trois cent quatre-vingt-quinze (1.395) Actions Ordinaires de catégorie A souscrites par les Commanditaires ont été rachetées et annulées conformément à la troisième résolution de l'Assemblée des Actionnaires.

6.- Le notaire instrumentant a attiré l'attention du Gérant Commandité sur les dispositions de l'article 69 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, établissant une protection légale en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif des Commanditaires ne peut pas être fait librement et sans recours avant 30 (trente) jours suivant la publication du présent acte au Mémorial.

7.- par conséquent, subséquemment à l'augmentation du capital social relative à la Première Réalisation suivie par la réduction du capital social et par le rachat et l'annulation des Actions Ordinaires de Catégorie A souscrites par les Commanditaires, l'article 5.1 est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **5. Capital social émis.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en:

(i) mille cent dix (1.110) actions ordinaires de catégorie A rachetables (les «Actions Ordinaires de Catégorie A») ayant une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par les Commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport en capital; et

(ii) quatre cent quarante (440) actions de gérant commandité rachetables (les «Actions de Commandité») ayant une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par le Gérant Commandité qui, en sa capacité d'associé tenu de manière illimitée, est responsable sans limite pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions de Commandité et toutes les autres Catégories d'actions qui pourront être émises par la Société à tout moment conformément avec les Statuts seront nommées les «Actions».

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Holm-Hadulla, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. LAC/2007/33112. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007134145/211/178.

(070155697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Agraservice G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.081.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 15, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour AGRASERVICE G.m.b.H.

FIDUNORD S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007133983/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

DMD Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.519.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47441 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007134008/211/11.

(070154564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms Delphine Hoer, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of MOOD MEDIA GROUP S.A., a société anonyme having its registered office at 56, boulevard Napoleon I^{er}, L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 112.404 (the «Company»), pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 19 October 2007.

An excerpt of the minutes of said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 446 of 1 March 2006, last modified on 20 September 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2187 of 23 November 2006 (the «Company»).

2) The subscribed share capital of the Company is currently set at EUR 130,926.- (one hundred thirty thousand nine hundred twenty-six euro) divided into 65,463 (sixty-five thousand four hundred sixty-three) shares with a par value of EUR 2.- (two euro) each (the «Shares»).

3) Pursuant to article 5 («Share Capital - Shares») of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital is set at EUR 600,000.- (six hundred thousand euro) represented by 120,000 (one hundred twenty thousand) Class A shares with a par value of EUR 2.- (two euro) each and 180,000 (one hundred eighty thousand) Class B shares with a par value of EUR 2.- (two euro) each.

4) In accordance with article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, the board of directors is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital, without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5) In its resolution dated 19 October 2007, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 130,926.- (one hundred thirty thousand nine hundred twenty-six euro) up to EUR 157,966.- (one hundred fifty-seven thousand nine hundred sixty-six euro) through the issuance of 13,520 (thirteen thousand five hundred twenty) new Class B shares having a par value of EUR 2.- (two euro) each for a total amount of EUR 7,750,475.20 (seven million seven hundred fifty thousand four hundred seventy-five euro and twenty cents) (the «Newly Issued Shares»).

The board of directors of the Company has further decided that the effective date of the Capital Increase has to be that of the transfer of the entire issued and outstanding share capital of ALCAS HOLDING B.V. to AEI MUSIC EUROPE B.V., an indirect subsidiary of the Company, i.e. 19 October 2007.

6) The Newly Issued Shares have been subscribed and paid-up as follows:

- SPCP GROUP LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware with registered office at Two Greenwich Plaza, Connecticut 06830, United States of America, has subscribed for and fully paid up 3,394 (three thousand three hundred ninety-four) New Class B Shares for a total subscription price of EUR 1,945,644.44 (one million nine hundred forty-five thousand six hundred forty-four euro and forty-four cents) which have been allocated as follows:

- EUR 6,788.- (six thousand seven hundred eighty-eight euro) have been allocated to the share capital;

- EUR 1,938,856.44 (one million nine hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty-six euro and forty-four cents) have been allocated to the share premium.

- Mr Jean-Marie Noizet, residing at 10, rue Marguerite, F-75017 Paris, has subscribed for and fully paid up 189 (one hundred eighty-nine) New Class B Shares for a total subscription price of EUR 108,346.14 (one hundred eight thousand three hundred forty-six euro and fourteen cents) which have been allocated as follows:

- EUR 378 (three hundred seventy-eight euro) have been allocated to the share capital;

- EUR 107,968.14 (one hundred seven thousand nine hundred sixty-eight euro and fourteen cents) have been allocated to the share premium.

- Mrs Michèle Noizet, residing at 10, rue Marguerite, F-75017 Paris, has subscribed for and fully paid up 87 (eighty-seven) New Class B Shares for a total subscription price of EUR 49,873.62 (forty-nine thousand eight hundred seventy-three euro and sixty-two cents) which have been allocated as follows:

- EUR 174.- (one hundred seventy-four euro) have been allocated to the share capital;

- EUR 49,699.62 (forty-nine thousand six hundred ninety-nine euro and sixty-two cents) have been allocated to the share premium.

- Mr Michel Fedoroff, residing at 74, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco, has subscribed for and fully paid up 154 (one hundred fifty-four) New Class B Shares for a total subscription price of EUR 88,282.04 (eighty-eight thousand two hundred eighty-two euro and four cents) which have been allocated as follows:

- EUR 308.- (three hundred eight euro) have been allocated to the share capital;

- EUR 87,974.04 (eighty-seven thousand nine hundred seventy-four euro and four cents) have been allocated to the share premium.

- SOLIDUS GP S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 102.812, has subscribed for and fully paid up 675 (six hundred seventy-five) New Class B Shares for a total subscription price of EUR 386,950.50 (three hundred eighty-six thousand nine hundred fifty euro and fifty cents) which have been allocated as follows:

- EUR 1,350.- (one thousand three hundred fifty euro) have been allocated to the share capital;

- EUR 385,600.50 (three hundred eighty-five thousand six hundred euro and fifty cents) have been allocated to the share premium.

- CYCLADIC CATALYST MASTER FUND, a company existing under the laws of the Cayman Islands with registered office at P.O. Box 309 GT, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, has subscribed for and fully paid up 8,149 (eight thousand one hundred forty-nine) New Class B Shares for a total subscription price of EUR 4,671,495.74 (four million six hundred seventy-one thousand four hundred ninety-five euros and seventy-four cents) which have been allocated as follows:

- EUR 16,298.- (sixteen thousand two hundred ninety-eight euros) have been allocated to the share capital;

- EUR 4,655,197.74 (four million six hundred fifty-five thousand one hundred ninety-seven euros and seventy-four cents) have been allocated to the share premium.

- ConLead GmbH, a company existing under the laws of Germany with registered office at Kaiser Wilhelm Ring 13, D-50672 Köln, Germany, has subscribed for and fully paid up 872 (eight hundred seventy-two) New Class B Shares for a total subscription price of EUR 499,882.72 (four hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-two euros and seventy-two cents) which have been allocated as follows:

- EUR 1,744.- (one thousand seven hundred forty-four euro) have been allocated to the share capital;

- EUR 498,138.72 (four hundred ninety-eight thousand one hundred thirty-eight euros and seventy-two cents) have been allocated to the share premium.

All the new shares have been subscribed as aforementioned and fully paid up in cash by the subscribers, so that the amount of seven million seven hundred and fifty thousand four hundred and seventy-five euro and twenty cents (EUR 7,750,475.20) has been put at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

8) As a consequence of the aforementioned increase of share capital, article 5.2 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« 5.2. The subscribed capital of the company is set at EUR 157,966.- (one hundred fifty-seven thousand nine hundred sixty-six euros) consisting of 78,983 (seventy-eight thousand nine hundred eighty-three) Class B shares.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 83,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Delphine Hoer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de MOOD MEDIA GROUP S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 56, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 112.404 (la «Société»), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société en date du 19 octobre 2007.

Un extrait de ladite résolution, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} mars 2006, numéro 446, modifié pour la dernière fois le 20 septembre 2006 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 novembre 2006, numéro 2187.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 130.926,- (cent trente mille neuf cent vingt-six euros) représenté par 65.463 (soixante-cinq mille quatre cent soixante-trois) Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

3) Conformément à l'article 5.2 («Capital souscrit») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 600.000,- (six cent mille euros), représenté par 120.000 (cent vingt mille) Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et 180.000 (cent quatre-vingt mille) Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

4) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en amenant la Société à émettre des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel aux nouvelles actions à émettre.

5) Conformément à sa résolution en date du 19 octobre 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 130.926,- (cent trente mille neuf cent vingt-six euros) à EUR 157.966,- (cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-six euros) par l'émission de 13.520 (treize mille cinq cent vingt) nouvelles actions de Classe B (les «Nouvelles Actions de Classe B») d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Le conseil d'administration a décidé en outre, que l'augmentation de capital ne sera effective qu'à la date du transfert de la totalité des actions émises et existantes de ALCAS HOLDING B.V. à la société AEI MUSIC EUROPE B.V., une filiale indirecte de la Société (à savoir le 19 octobre 2007).

7) Les Nouvelles Actions de Classe B ont été souscrites et libérées comme suit:

- SPCP GROUP LLC, une limited liability company, régie par le droit du Delaware, ayant son siège social à Two Greenwich Plaza, Connecticut 06830, United States of America, a souscrit et entièrement libéré 3.394 (trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze) Nouvelles Actions de Classe B pour une prix total de souscription de EUR 1.945.644,44 (un million neuf cent quarante-cinq mille six cent quarante-quatre euros et quarante-quatre cents) affectés comme suit:

- EUR 6.788,- (six mille sept cent quatre-vingt-huit euros) ont été affectés au capital social de la Société; et

- EUR 1.938.856,44 (un million neuf cent trente-huit mille huit cent cinquante-six euros et quarante-quatre cents) ont été affectés au compte de la prime d'émission de la Société.

- M. Jean-Marie Noizet, résidant à 10, rue Marguerite, F-75017 Paris, a souscrit et entièrement libéré 189 (cent quatre-vingt-neuf) Nouvelles Actions de Classe B pour une prix total de souscription de EUR 108.346,14 (cent huit mille trois cent quarante-six euros et quatorze cents) affectés comme suit:

- EUR 378,- (trois cent soixante-dix huit euros) ont été affecté au capital social de la Société; et

- EUR 107.968,14 (cent sept mille neuf cent soixante-huit euros et quatorze cents) ont été affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

- Mrs Michèle Noizet, résidant à 10, rue Marguerite, F-75017 Paris, a souscrit et entièrement libéré 87 (quatre-vingt-sept) Nouvelles Actions de Classe B pour une prix total de souscription de EUR 49.873,62 (quarante-neuf mille huit cent soixante-treize euros et soixante-deux cents) affectés comme suit:

- EUR 174,- (cent soixante-quatorze euros) ont été affectés au capital social de la Société; et

- EUR 49.699,62 (quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix neuf euros et soixante-deux cents) ont été affectés au compte de la prime d'émission de la Société.

- M. Michel Fedoroff, résidant à 74, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco, a souscrit et entièrement libéré 154 (cent cinquante-quatre) Nouvelles Actions de Classe B pour une prix total de souscription de EUR 88.282,04 (quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux euros et quatre cents) affectés comme suit:

- EUR 308,- (trios cent huit euros) ont été affectés au capital social de la Société;

- EUR 87.974,04 (quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-quatorze euros et quatre cents) ont été affectés au compte de la prime d'émission de la Société..

- SOLIDUS GP S.A., une société anonyme régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social à 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 112.404, a souscrit et entièrement libéré 675 (six cent soixante-quinze) Nouvelles Actions de Classe B pour une prix total de souscription de EUR 386.950,50 (trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante euros et cinquante cents) affectés comme suit:

- EUR 1.350,- (mille trois cent cinquante euros) ont été affectés au capital social de la Société; et

- EUR 385.600,50 (trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents euros et cinquante cents) ont été affectés au compte de la prime d'émission de la Société.

- CYCLADIC CATALYST MASTER FUND, une société régie par le droit des îles Caïman, ayant son siège social à P.O. Box 309 GT, Uglad House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a souscrit et entièrement libéré 8,149 (huit mille cent quarante-neuf) Nouvelles Actions de Classe B pour une prix total de souscription de EUR 4,671,495.74 (quatre millions six cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quatorze cents) affectés comme suit:

- EUR 16.298,- (seize mille deux cent quatre-vingt-dix huit euros) ont été affectés au capital social de la Société; et

- EUR 4.655.197,74 (quatre millions six cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix sept euros et soixante-quatorze cents) ont été affectés au compte de la prime d'émission de la Société.

- ConLead GmbH, une société régie par le droit d'Allemagne, ayant son siège social à Kaiser Wilhelm Ring 13, D-50672 Köln, Germany a souscrit et entièrement libéré 872 (huit cent soixante-douze) Nouvelles Actions de Classe B pour une prix total de souscription de EUR 499.882,72 (quatre cent quatre-vingt-dix neuf mille huit cent quatre-vingt-deux euros et soixante-douze cents) affectés comme suit:

- EUR 1.744,- (mille sept cent quarante-quatre euros) ont été affectés au capital social de la Société; et

- EUR 498.138,72 (quatre cent quatre-vingt-dix huit mille cent trente-huit euros et soixante-douze cents) ont été affectés au compte de la prime d'émission de la Société.

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de sept millions sept cent cinquante mille quatre cent soixante-quinze euros et vingt cents (EUR 7.750.475,20) a été mise à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

8) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 157.966,- (cent cinquante sept mille neuf cent soixante-six euros) représenté par 78,983 (soixante-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-trois) Actions de Classe B.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 83.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Hoeur, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33171. — Reçu 77.504,75 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134163/242/212.

(070155292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

AKH Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.650.

In the year two thousand and seven, on the eight of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AKH LUXCO S.C.A., a société en commandite par actions organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 98.981,

here represented by Ms Armony Allamanno, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 October 2007, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of AKH LUXCO II S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies' register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 October 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of four million eight hundred seventy-nine thousand six hundred and fifty euro (EUR 4,879,650.-), in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to four million eight hundred ninety-two thousand one hundred fifty euro (EUR 4,892,150.-) through the issue of four million eight hundred seventy-nine thousand six hundred fifty (4,879,650) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, for a total value of four million eight hundred seventy-nine thousand six hundred sixty euro seventy-one cents (EUR 4,879,660.71).

The new shares have been subscribed by AKH LUXCO S.C.A., prenamed, here represented as aforementioned.

The rounded down total contribution of four million eight hundred seventy-nine thousand six hundred sixty euro seventy-one cents (EUR 4,879,660.71) consists of four million eight hundred seventy-nine thousand six hundred fifty euro (EUR 4,879,650.-) allocated to the share capital and ten euro seventy-one cents (EUR 10.71) allocated to a share premium account.

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind consisting of two thousand three hundred six (2,306) shares, with a rounded down total value of four million eight hundred seventy-nine thousand six hundred sixty euro seventy-one cents (EUR 4,879,660.71) of OGF HOLDING S.A.S. (OGF HOLDING), a société par actions simplifiées organized and existing under the laws of France, having its registered office at 31, rue Cambrai, 75019 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number 451 599 419 R.C.S. Paris.

The sole shareholder hereby authorizes Daniel Adam, to register the above mentioned transfer of shares in the shareholders' register of AKH LUXCO S.C.A. and of the Company held at the companies' respective registered offices and to take all necessary action to realize the transfer of ownership of the shares.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million eight hundred ninety-two thousand one hundred fifty euro (EUR 4,892,150.-) represented by four million eight hundred ninety-two thousand one hundred fifty (4,892,150) shares of one euro (EUR 1.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 53,500.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AKH LUXCO S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 98.981,

ici représentée par Mademoiselle Armony Allamanno, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 2007. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de AKH LUXCO II S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de quatre millions huit cent soixante-dix neuf mille six cent cinquante euros (EUR 4.879.650,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante euros (EUR 4.892.150,-) par l'émission de quatre millions huit cent soixante-dix neuf mille six cent cinquante (4.879.650) parts sociales nouvelles d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune, pour une valeur totale de quatre millions huit cent soixante-dix neuf mille six cent cinquante euros soixante et onze cents (EUR 4.879.660,71).

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par AKH LUXCO S.C.A., ci-avant nommée, ici représentée comme il est dit ci-avant.

L'apport total arrondi de quatre millions huit cent soixante-dix neuf mille six cent cinquante euros soixante et onze cents (EUR 4.879.660,71) consiste en quatre millions huit cent soixante-dix neuf mille six cent cinquante euros (EUR 4.879.650,-) alloués au capital social et en dix euros soixante et onze cents (EUR 10,71) alloués à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en deux mille trois cent six (2.306) parts sociales, ayant une valeur totale arrondie de quatre millions huit cent soixante-dix neuf mille six cent cinquante euros soixante et onze cents (EUR 4.879.660,71), de OGF HOLDING S.A.S., une société par actions simplifiées régie par les lois françaises, ayant son siège social au 31, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 599 419 R.C.S. Paris.

L'associé unique donne pouvoir à Daniel Adam, aux fins d'enregistrer le transfert de parts sociales ci-avant mentionnées, dans le registre des actionnaires de AKH LUXCO S.C.A. et de la Société tenus au siège social respectifs des sociétés ainsi que d'accomplir tout acte nécessaire à la réalisation du transfert de parts sociales.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante euros (EUR 4.892.150,-) représenté par à quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante (4.892.150) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 53.500,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête la présente.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Allamanno, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007. Relation: LAC/2007/31561. — Reçu 48.796,61 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134160/242/113.

(07015555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Eternit Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Eternit Investment S.A.).

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.619.

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ETERNIT INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, constituée sous la dénomination de ETERNIT HOLDING S.A., par acte notarié du 4 janvier 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 232 du 12 juillet 1990. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises par actes notariés du 28 novembre 1990 et 31 mars 1992, publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations respectivement numéros 168 du 8 avril 1991 et 386 du 8 septembre 1992, et modifié pour la dernière fois par acte sous seing privé du 20 juin 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 36 du 8 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de

Madame Marie-Jeanne Probst-Kieffer, employée, demeurant professionnellement à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Renée Berger, employée, demeurant professionnellement à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
4. Désignation des nouveaux gérants et du commissaire aux comptes.
5. Modification subséquente des statuts.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 30 juin 2007, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs:

- Monsieur Pierre Gustin,
- Monsieur Frédéric Deslypere,
- Monsieur Kenneth Sharp,
- Monsieur Olivier Suwier,

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Ces personnes avaient été nommées en qualité d'administrateurs respectivement lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 16 avril 2004 et 15 juin 2005.

L'assemblée générale décide que ces personnes continueront leurs mandats en qualité de gérants de la société pour une durée illimitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge au commissaire aux comptes, Monsieur Benoit Stainier, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide que cette personne continuera son mandat en qualité de commissaire aux comptes dans la société sous sa nouvelle forme juridique et cela pour une durée illimitée. Le commissaire aux comptes avait été nommé lors de l'assemblée générale des actionnaires le 21 juin 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le capital de la société à responsabilité limitée sera de vingt-quatre millions huit cent mille euros (24.800.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sans désignation de valeur nominale, détenues comme suit:

- 1) ETEX GROUP S.A., société de droit belge, ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, avenue de Tervuren, 361: neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (999.999) parts sociales,
- 2) INTERNATIONAL BUILDING MATERIALS S.A., société de droit belge, ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, avenue de Tervuren, 361: une (1) part sociale.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- 1) L'étude, l'organisation et le financement pour leur mise en valeur et leur exploitation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes entreprises financières, immobilières, commerciales, industrielles et minières, ainsi que la gestion du portefeuille créé à cet effet;
- 2) L'exécution de tous travaux et études de nature administrative, technique, commerciale et financière pour compte de tiers, et notamment pour compte des entreprises dans lesquelles elle aurait pris un intérêt;
- 3) Le commerce sur les marchés mondiaux de tous produits en provenance des dites entreprises ou susceptibles d'être utilisés par elles.

Elle peut, dans les limites de son objet social, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société existe sous la dénomination de ETERNIT INVESTMENT S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Il peut être transféré en toute autre endroit de la Commune en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-quatre millions huit cent mille euros (24.800.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ quatre mille euros (4.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-J. Probst-Kieffer, B. Tassigny, R. Berger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30713. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007134213/220/166.

(070155747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Salton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.040,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.670.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of SALTON S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, constituted by a deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 11, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1224 of December 24, 2001, with a share capital of USD 12,000 (twelve thousand US Dollars), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under the number B 82.670.

There appeared:

SALTON HOLDINGS, INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, the United State of America, having its registered office at Delaware, USA, and registered with the State of Delaware, Department of State, Division of Corporations under file number 3383165 (the «Sole Shareholder»);

Here represented by Annick Braquet, jurist, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 8,040.- (eight thousand forty US Dollars) so as to raise it from USD 12,000.- to USD 20,040.- by the creation and the issuance of 67 new shares with a nominal value of USD 120.- each;
2. Subscription, intervention of SALTON HOLDINGS, INC. and issuance of 67 new shares of the Company with a nominal value of USD 120.- each, by a contribution in cash;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital of the Company;
4. Change of the registered office from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;
5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

134000

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 8,040.- (eight thousand forty US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 12,000.- (twelve thousand US Dollars) to USD 20,040.- (twenty thousand forty US Dollars) by the creation and the issuance of 67 (sixty-seven) new shares with a nominal value of USD 120.- (one hundred and twenty US Dollars) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of USD 8,040.- (eight thousand forty US Dollars) by a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 8,040.- (eight thousand forty US Dollars), by subscribing to 67 (sixty-seven) new shares of the Company and to have the whole fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Therefore the amount of USD 8,040.- (eight thousand forty US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at twenty thousand forty U.S. dollars (20,040.- USD) consisting of one hundred sixty-seven (67) shares with a par value of one hundred twenty U.S. dollars (120.- USD) each, totally paid up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.»

Fourth resolution

It is resolved to transfer the registered office of the company from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 5.** The registered office is established in the commune of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of USD 8,040.- (eight thousand forty US Dollars) is valued at EUR 5,664.36 (five thousand six hundred and sixty-four euro thirty-six cents).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise SALTON S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1224 du 24 décembre 2001, avec un capital social de USD 12.000.- (douze mille US Dollars) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.670.

A comparu:

SALTON HOLDINGS, INC., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Delaware, USA, et enregistrée auprès du «the State of Delaware, Department of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 3383165 (l'«Associé Unique»); ici représentée par Annick Braquet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de USD 8.040,- (huit mille quarante US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 12.000,- à USD 20.040,- par la création et l'émission de 67 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 120,- chacune;

2. Souscription, intervention de SALTON HOLDINGS, INC. et émission de 67 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 120,- chacune, par apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Transfert du siège social du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 8.040,- (huit mille quarante US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 12.000,- (douze mille US Dollars) à USD 20.040,- (vingt mille quarante US Dollars) par la création et l'émission de 67 (soixante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 120,- (cent vingt US Dollars) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de USD 8.040,- (huit mille quarante US Dollars) par apport en numéraire par l'Associé Unique.

Intervention- souscription- paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de USD 8.040,- (huit mille quarante US Dollars) par souscription de 67 (soixante-sept) nouvelles parts sociales de la Société et avoir pleinement libéré le tout par apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Le montant de USD 8.040,- (huit mille quarante US Dollars) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille quarante US Dollars (20.040,- USD), consistant en cent soixante-sept (167) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt US Dollars (120,- USD) chacune, intégralement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Quatrième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Cinquième résolution

En conséquence de la déclaration et de la résolution qui précèdent l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 8.040,- (huit mille quarante US Dollars) est évalué à EUR 5.664,36 (cinq mille six cent soixante-quatre euros trente-six centimes).

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33177. — Reçu 56,41 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134136/242/153.

(070155389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

ProLogis UK CCLXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.259.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 8th, 2007,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCLXI S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 14,438.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

- ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2007, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCLXI S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé

cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR 14.438,30.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30702. — Reçu 144,38 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007134214/220/272.

(070155764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

ProLogis UK CCLXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.258.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 8th, 2007,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCLXII S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 14,438.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:
 - ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCLXII S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR 14.438,30.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30703. — Reçu 144,38 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007134215/220/272.

(070155758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

B & S - Art and Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 119.693.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 1^{er} octobre 2007 lors de l'assemblée générale des associés

Il a été décidé de nommer au poste de gérant, Monsieur Cédric De Caritat, gérant de sociétés, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, rue de la Fauvette, 4/2 en Belgique.

Il a été décidé de nommer au poste de gérant administratif, Monsieur Benoît Dabertrand, gérant de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo, drève de Mereault, 31 en Belgique.

Pour extrait conforme et sincère

B & S - ART AND DESIGN S.à r.l.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2007134234/1652/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01603. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Ariana Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 16.633.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2007 a décidé de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Dara Mistry.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur Monsieur Hans Anderson Benjamin, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-1290 Versoix/GE, route de Suisse, 154, pour achever le mandat de l'administrateur révoqué; ce mandat s'achèvera, sauf reconduction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2008, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007 en cours.

Pour extrait conforme

ARIANA HOLDING

Signature

Référence de publication: 2007127481/546/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07976. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070146869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Moselle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 129.734.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle au moment de l'enregistrement de l'acte de constitution de la Société, le nom de l'associé unique n'a pas été enregistré dans son entièreté. En effet le nom complet de l'associé unique est le suivant:

- EUROPEAN PROPERTY INVESTMENT PORTFOLIO LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOSELLE PROPERTIES S.à r.l.

W. Rits

Gérant B

Référence de publication: 2007127479/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06611. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070146805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

HMTF CPD Canada Luxco S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.150,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.271.

Il résulte de la décision des Associés tenue en date du 20 juillet 2007 que les Associés ont pris les décisions suivantes:

- Démission des Gérants suivants à compter du 2 juillet 2007

* M. Eric Victor Lindberg, né le 9 août 1971 en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 200 Crescent Court, 75201 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant A de la Société

* M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, les Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Gérant B de la Société.

- Election des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 20 juillet 2007

* M. William Gerald Neisel, né le 12 novembre 1967 à Charlotte, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 200 Crescent Court, 75201 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant A de la Société.

* Mme Susanne Theodora Kortekass, née le 11 mars 1967 à Roosendaal, les Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMTF CDP CANADA LUXCO S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant B
Signatures

Référence de publication: 2007127478/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Dunedin Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.656.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaire en date du 25 juillet 2007

Les actionnaires ont décidé:

- De rayer le commissaire KPMG AUDIT Sàrl à compter du 25 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127500/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Rhone Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.592.

—
Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social de la Société en date du 4 octobre 2007 que l'associé a pris les décisions suivantes:

- Election des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 4 octobre 2007

Michael John Hughes, né le 28 février 1975 à Wimbledon, Royaume Unis, résidant professionnellement au 10 Crown Place, EC2A 4FT Londres, Royaume Unis, Gérant de catégorie A;

Marco Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RHONE PROPERTIES S.à r.l.
W. Rits
Gérant B

Référence de publication: 2007127480/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Holborn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.237.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 08 mai 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1^{er} janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 mai 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007127497/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

HSO Motors Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 120.237.

—
Démission

Monsieur Ekkehart Kessel démissionne de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Référence de publication: 2007127541/1429/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03865. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Dunedin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.883.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 15 juin 2006

Les actionnaires ont décidé:

- De transférer le siège social de l'associé DUNEDIN HOLDINGS S.à r.l. du 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127498/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.595.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2007

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Jean-Yves Klein de sa fonction d'Administrateur de la société.

L'Assemblée décide d'annuler la fonction d'Administrateur de rang B à Monsieur Thierry Beaudemoulin et le nomme Administrateur de rang A.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127503/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Maelys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.433.

—
RECTIFICATIF

Rectification du prénom de l'Administrateur Monsieur Reckinger, demeurant au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nommé en date du 19 avril 2007.

Monsieur Reckinger se prénomme Jacques et non pas Sam.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127504/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

SGG, Services Généraux de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 65.906.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007133504/7241/11.

(070154986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 129.314.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007133501/239/12.

(070154889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.
